Sport

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **18 (1972)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Sport

Fritz Chervet le nouveau champion européen des poids mouche

Le 3 mars, à la «Festhalle» de Berne, Fritz Chervet, 29 ans passés, un des cinq boxeurs professionnels que compte la Suisse, a rencontré pour le titre européen le poids mouche italien Fernando Atzori, champion olympique en 1964 à Tokio. Fritz Chervet avait déjà rencontré le boxeur sarde il y a quatre ans à Berne, également pour le titre européen des poids mouche. A cette occasion il avait été battu par KO au 14e round. Cette année le boxeur helvétique a pris sa revanche et, 36 ans après le genevois Maurice Dubois, il a donné un titre européen à la Suisse en battant son adversaire qui abandonna au 11e round.

Après quelques semaines de repos bien mérité le nouveau champion européen nous a accueillis à l'Ecole de boxe de son entraîneur Charly Bühler, et a répondu avec une étonnante simplicité, et de la façon la plus naturelle, à nos questions.

Pouvez-vous nous dire avant tout qu'est-ce qui vous a amené à la boxe et depuis combien de temps vous pratiquez ce sport?

Mes débuts remontent à 1958 et ce sont mes deux frères aînés, qui pratiquaient déjà ce sport, qui m'y ont introduit.

Que représente ce sport pour vous?

La boxe m'a énormément aidé dans la vie, elle m'a pour ainsi dire formé.

A côté de la boxe vous exercez une profession, laquelle? Quel est le rapport entre votre profession et le sport que vous exercez? Cela vous demande-t-il des sacrifices?

Je suis menusier et depuis 1963 je pratique la boxe en tant que professionnel. Toutefois j'ai exercé ma profession jusqu'il y a sept mois. Il m'est en effet impossible de gagner ma vie en me consacrant uniquement à la boxe.

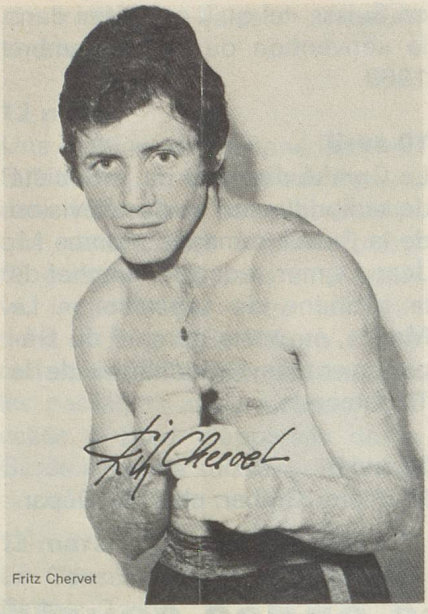

Fritz Chervet

Quels sont vos hobbies et vos loisirs?

J'ai de nombreux hobbies et malgré la nécessité de m'entraîner quotidiennement je trouve toujours du temps pour mes loisirs. J'aime particulièrement faire des promenades en montagne et je joue au tennis. Quelques fois je vais aussi à la pêche, ce qui tranquillise les nerfs.

Comment considérez-vous le sport en Suisse?

Le sport suisse en général se maintient à un niveau assez bon. Toutefois si le sport était financé par l'état, comme dans les pays de l'Est, et si on pouvait le pratiquer tout à fait professionnellement, on arriverait certainement à la hauteur des champions de l'Est.

Pensez-vous que la boxe est encore un sport «pur» ou est-il déjà contaminé par des facteurs extérieurs tels drogue, compromis, etc.?

Le problème de la drogue figure aussi dans le domaine de la boxe. Mais je crois sincèrement qu'un sportif sérieux n'a pas besoin de se droguer. D'ailleurs il se nuirait à lui-même.

Etes-vous satisfait de votre carrière ou regrettez-vous quelque chose que vous n'avez pas accompli ou qui vous a échappé?

Je dois admettre que je suis content de ma carrière et je ne l'aurais pas abandonnée même si Atzori m'avait battu.

Début mars vous avez donc battu le champion italien. Mais quelles ont été les phases décisives du combat et quelle tactique avez-vous adoptée?

Je me suis énormément entraîné et j'étais bien préparé pour cette rencontre. De plus je savais qu'Atzori avait mené une vie peu sérieuse ces derniers temps et qu'il avait du mal à maintenir son poids. Pendant les dix premiers rounds je n'ai intentionnellement pas trop forcé sachant que sa condition n'était pas assez bonne pour résister à un combat relativement long.

Atzori a affirmé qu'il avait dû s'arrêter car vous lui aviez mis involontairement le pouce dans l'œil. Que s'est-il passé exactement?

Les gants de boxe sont confectionnés d'une telle manière qu'il est impossible qu'une chose pareille se passe. Atzori a tout simplement reçu un coup qui l'a blessé à l'œil, ce qui peut arriver.

Est-ce que vous pensez qu'Atzori désire la revanche?

Immédiatement après le combat j'ai entendu parler de revanche. Je ne crois toutefois pas qu'il fera ce sacrifice et cela à cause de son poids.

Que signifie pour vous cette victoire?

Je vais probablement recevoir des offres de l'étranger. Cependant, en Suisse, cette victoire ne changera rien pour moi.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris (Xe) - C.C.P. Messager Suisse 12273-27. — Prix de l'abonnement : 15 F - Etranger : 20 F
IMPRIMEUR : I.C.N. s.a., 170, rue des Trois-Tilleuls, 77 - Z.I. Vaux-le-Pénil - Dépôt légal : 2e trimestre 1972 - No 6 - (Commission paritaire no 52 679)
La revue n'est pas vendue au numéro mais par abonnement. « Le Messager Suisse » n'est pas en vente publique
Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adressez toute votre correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris (VIIe) - Tél. : 548-80-48